

Commission Planification  
Séance du 21 novembre 2006

**Synthèse des avis recueillis (au 15/11/2006)  
sur le dossier préliminaire de SAGE « Etangs littoraux Born et Buch.»**

L'avis des collectivités (communes, départements, région) concernées a été sollicité par les préfets des Landes et de Gironde le 08 août 2006.

Le Conseil Régional d'Aquitaine n'a pas de remarque particulière ni sur la démarche du SAGE ni sur le projet de périmètre.

Il attire l'attention sur le besoin d'associer l'ensemble des acteurs à ce projet et d'assurer une cohérence avec les autres SAGE déjà engagés (SAGE Leyre et milieux associés, SAGE nappes profondes de Gironde).

Le Conseil Général de la Gironde a délibéré favorablement le 2 octobre 2006 en recommandant de veiller à une coordination de la CLE de ce SAGE avec la CLE du SAGE Leyre et milieux associés ainsi qu'une prise en compte des mesures du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Le Conseil Général des Landes souligne l'utilité du SAGE pour la définition d'une politique globale concertée. Il attire l'attention sur le besoin d'une harmonisation du périmètre avec celui du SAGE Leyre et milieux associés ainsi que sa portée en matière de gestion des eaux souterraines.

Vingt-sept communes ont été consultées.

Cinq communes du département de la Gironde (GUJAN-MESTRAS, LE TEICH, LA TESTE DE BUCH, SALLES, MIOS) et sept communes du département des Landes (AUREILHAN, GASTES, YCHOUX, PONTENX-LES-FORGES, SANGUINET, MIMIZAN, SAINTE EULALIE EN BORN) émettent un avis favorable.

La commune ONESSE ET LAHARIE ne formule pas d'observations particulières mais ne souhaite pas faire partie de la CLE.

La commune de MIOS note le besoin d'intégrer la globalité du bassin versant dans le périmètre.

Aucun avis défavorable n'a été émis sur le projet de périmètre du SAGE.

Les avis des 13 communes qui n'ont pas répondu sont réputés être favorables.